



Honoraire de transaction TTC

Prix de vente	Biens d'habitation Honoraire à la charge de l'acquéreur	Professionnel / Commercial / Industriel à la charge de l'acquéreur
Jusqu'à 49 999 €	3 000 € TTC	10% TTC du montant de la vente HT
De 50 000 à 100 000 €	8 % TTC	10% TTC du montant de la vente HT
De 100 001 à 150 000 €	7 % TTC	10% TTC du montant de la vente HT
De 150 000 à 200 000 €	6 % TTC	10% TTC du montant de la vente HT
De 200 001 à 1 000 000 €	5 % TTC (4,5% en exclusivité)	10% TTC du montant de la vente HT
Au-delà de 1 000 000 €	4,5% TTC (4% en exclusivité)	10% TTC du montant de la vente HT

Pour les viagers les honoraire sont calculés selon le même barème sur la base estimée du bien

Honoraire de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 Location vide ou meublée	Honoraire TTC bailleur	Honoraire TTC locataire
Entremise et négociation	300 € jusqu'à 29,99 m ² , 100 € au-delà	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC / m ² de surface habitable	12 € TTC / m ² de surface habitable
Etat des lieux	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable

Locaux commerciaux / professionnels	Honoraire TTC bailleur	Honoraire TTC locataire
	Rédaction de bail réalisée par avocat ou notaire facturée selon barème du prestataire	12 % TTC du loyer triennal HT (commission à charge du repreneur)

Avis de Valeur hors projet de transaction

0,1% du montant de l'estimation maximum (succession, partage, licitation, ISF, etc...) – minimum 90 € - plafonné à 500 €

En cas de délégation de mandat, les honoraire applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Agence Centrale Versailles 31 rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES

Honoraire au 11/01/2021

Immobilière Récamier SASU au capital de 1000 € - APE : 6831Z - SIRET : 814 791 414 00018 - Carte Professionnelle CPI 7801 2015 000 002 841 - Caisse de garantie : Allianz IARD
La délivrance d'une note est obligatoire